

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 1 / 25

Glucose Oxidase Liquid

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Glucose Oxidase Liquid

Code de produit : G7521

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : For the quantitative determination of Glucose in serum.

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fabricant :

United States

HORIBA Instruments Incorporated

5449 Research Drive

Canton, MI 48188

734-487-8300

horiba.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

États-Unis

HORIBA Instruments Incorporated

1-800-445-9853 (24 hours per day)

France

Organisme de conseil/centre antipoison national

+33 1 45 42 59 59 (24 hours per day)

Portugal

Órgão consultor nacional/Centro Antivenenos

+351 800 250 250 (24 hours per day)

Espagne

Centro de información toxicológica/organismo asesor nacional

+34 91 562 04 20 (24 hours per day)

République tchèque

Národní poradní orgán/toxikologické středisko

+420 224 919 293 (24 hours per day)

Grèce

Εθνικό συμβουλευτικό όργανο/Κέντρο Δηλητηριάσεων

+30 210 779 3777 (24 hours per day)

Italie

Organismo ufficiale di consultazione nazionale/Centro antiveleni

+39 06 305 4343 (24 hours per day)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 2 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Roumanie

Organism consultativ național/Centru pentru otrăviri
+40 21 3183606 (24 hours per day)

Pologne

Krajowa instytucja doradczą/Ośrodek zatruc
+48 22 619 66 54 (24 hours per day)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Toxicité reproductrice, catégorie 2

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Chloramphénicol

Méthanol

Cholate de sodium

Phénol

Pyrophosphate de tétrapotassium

4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one

Informations supplémentaires : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mention de précautions :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P271 Use only in a well-ventilated area

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir en une position confortable pour lui permettre de respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Dispose of contents to an approved waste disposal plant.

2.3 Autres dangers :Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 3 / 25

Glucose Oxidase Liquid

3.2 Mélange:

Identification	N° d'enregistrement REACH UE	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 7320-34-5 Numéro CE : 230-785-7	-	Pyrophosphate de tétrapotassium	Eye Irrit. 2; H319	0.99
Numéro CAS : 361-09-1 Numéro CE : 206-643-5	-	Cholate de sodium	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412 STOT SE 3 (RI); H335	0.35
Numéro CAS : 67-56-1 Numéro CE : 200-659-6	-	Méthanol	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3 (Oral); H301 Acute Tox. 3 (Dermal); H311 Acute Tox. 3 (Inh); H331 STOT SE 1; H370 Limite(s) de concentration spécifique(s) : STOT SE 1; H370: C ≥10% STOT RE 2; H373: 3% ≤ C <10% Estimation toxicité aiguë : Estimation de la toxicité aiguë orale: 100 mg/kg Dermique ETA: 300 mg/kg Inhalation ATE: 3 mg/L	0.17

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 4 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Numéro CAS : 108-95-2 Numéro CE : 203-632-7	-	Phénol	Acute Tox. 3 (Oral); H301 Acute Tox. 3 (Dermal); H311 Acute Tox. 3 (Inh); H331 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 Muta. 2; H341 Eye Dam. 1; H318 Limite(s) de concentration spécifique(s) : Skin Corr. 1B; H314: C ≥3% Skin Irrit. 2; H315: 1% ≤ C <3% Eye Irrit. 2; H319: 1% ≤ C <3%	0.1
Numéro CAS : 56-75-7 Numéro CE : 200-287-4	-	Chloramphénicol	Eye Dam. 1; H318 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361	0.05
Numéro CAS : 83-07-8 Numéro CE : 201-452-3	-	4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Acute Tox. 4 (Oral); H302 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3 (RI); H335 Eye Irrit. 2; H319	0.01

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

En cas de contact cutané :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

En cas de contact oculaire :

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 5 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

L'inhalation peut avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des difficultés respiratoires, des maux de gorge et une inflammation de la muqueuse tapissant les voies respiratoires.

Symptômes et effets retardés :

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter: problèmes menstruels, altération du comportement sexuel / de la fertilité / et de l'issue de la grossesse. Une exposition à long terme peut également affecter le développement de l'enfant à naître. Les symptômes comprennent, mais sans s'y limiter: retard de croissance intra-utérin, naissance avant terme, malformations congénitales et décès postnatal.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

Traitement spécifique :

Si les symptômes respiratoires persistent, consultez un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau / brouillard, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

N'utilisez pas de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées / gaz irritants / toxiques.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 6 / 25

Glucose Oxidase Liquid

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après manipulation.

6.2 Précautions environnementales :

Éviter les fuites et déversements supplémentaires si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir les déversements et placer dans un conteneur approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols/ poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (Voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un emplacement éloigné des produits incompatibles (Voir section 10).

Store between 2-8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir Section 1 (Utilisation recommandée).

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Bulgaria	Chloramphénicol	56-75-7	MPT : 1 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	TWA: 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Latvia	Chloramphénicol	56-75-7	MPT 8 heures : 1 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 7 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Czech Republic	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 250 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Limite maximum : 1000 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 7.5 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	Limite maximum : 15 mg/m ³
Estonia	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 250 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 350 mg/m ³ (250 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Hungary	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 260 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	15-Minute STEL: 16 mg/m ³
Poland	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 100 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min: 300 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 7.8 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	15-Minute STEL: 16 mg/m ³ (NDSCh)
Slovakia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Slovenia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 1040 mg/m ³ (800 PPM)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Austria	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 262 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	STEL: 1040 mg/m ³ (800 ppm [4 x 15 min])
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	STEL: 16 mg/m ³ (4 ppm [4 x 15 min])
Belgium	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 266 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 333 mg/m ³ (250 ppm)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 8 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Denmark	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 520 mg/m ³ (400 ppm)
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 4 mg/m ³ (1 ppm)
	Phénol	108-95-2	15-Minute STEL: 8 mg/m ³ (2 ppm)
Finland	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 270 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 330 mg/m ³ (250 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
France	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 7.8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	15-Minute STEL: 15.6 mg/m ³ (4 ppm)
Germany (MAK)	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 130 mg/m ³ (100 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 260 mg/m ³ (200 ppm)
Greece	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 325 mg/m ³ (250 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
The Netherlands	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 133 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³
Portugal	Méthanol	67-56-1	STEL: 250 ppm
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	STEL: 250 ppm
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Sweden	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 350 mg/m ³ (250 ppm)
	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 250 mg/m ³ (200 ppm)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 9 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 4 mg/m ³ (1 ppm)
	Phénol	108-95-2	Ceiling Limit: 16 mg/m ³ (4 ppm)
Croatia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	15-Minute STEL: 6 mg/m ³ (4 ppm)
European Union	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm; [IOEL])
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
Germany (TRGS 900)	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 130 mg/m ³ (100 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Ireland	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
Italy	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Lithuania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Luxembourg	Méthanol	67-56-1	TWA: 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Malta	Méthanol	67-56-1	TWA: 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 10 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Romania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Spain	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 266 mg/m ³ (200 ppm)
	Méthanol	67-56-1	STEL: 333 mg/m ³ (250 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
United Kingdom	Méthanol	67-56-1	15-Minute STEL: 333 mg/m ³ (250 ppm)
	Méthanol	67-56-1	8-Hour TWA: 266 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	8-Hour TWA: 7.8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Cyprus	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Déterminant	Spécimen	Temps d'échantillonnage	Limites autorisées
Spain	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g
Italy	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	250 mg/g
Portugal	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	250 mg/g
Slovakia	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	EOS/EOW	30 mg/L [938 µmol/L]
	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Créatinine dans l'urine	EOS/EOW	20 mg/g [70,7 µmol/mmol]
	Phénol	108-95-2	Phénol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	133,7 mg/g [160,7 µmol/mmol]

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 11 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Déterminant	Spécimen	Temps d'échantillonnage	Limites autorisées
	Phénol	108-95-2	Phénol	Urine	Fin de session de travail	200 mg/L [2130 µmol/L]
Croatia	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail.	7,0 mg/g (24,7 mmol/mol)
	Phénol	108-95-2	Phénol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g [0,14 mol/mol]
Czech Republic	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail.	15 mg/L (0,47 mmol/l)
	Phénol	108-95-2	Phénol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	300 mg/g (360 µmol/mmol)
France	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol total	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	250 mg/g
Germany (TRGS 903)	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	EOW/EOS	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g
Romania	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail.	6 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol total	Urine	Fin de session de travail	120 mg/g
Slovenia	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	EOSLD	15 mg/L
	Phénol	108-95-2	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g
Hungary	Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de session de travail	30 mg/L [940 µmol/L]
	Phénol	108-95-2	Phénol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g [144 µmol/mmol]
European Union	Phénol	108-95-2	Phénol	Créatinine dans l'urine	Fin de session de travail	120 mg/g
Finland	Phénol	108-95-2	Phénol total	Urine	Fin de session de travail	1,3 mmol/L
Bulgaria	Phénol	108-95-2	Phénol	Urine	Fin de session de travail	200 mg/L

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Nom de l'ingrédient : Méthanol

N° CAS : 67-56-1

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	130 mg/m ³
	Aiguë - Dermique	20 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	130 mg/m ³
	Chronique - Dermique	20 mg/kg poids corporel/jour

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 12 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	130 mg/m ³
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	130 mg/m ³
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	4 mg/kg poids corporel/jour
	Aiguë - Inhalation	26 mg/m ³
	Aiguë - Dermique	4 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Oral	4 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Inhalation	26 mg/m ³
	Chronique - Dermique	4 mg/kg poids corporel/jour
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	26 mg/m ³
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	26 mg/m ³
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

Nom de l'ingrédient : Phénol

N° CAS : 108-95-2

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	8 mg/m ³
	Chronique - Dermique	1.23 mg/kg bw/day
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	16 mg/m ³
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Dérogation fondée sur l'exposition
	Aiguë - Inhalation	Dérogation fondée sur l'exposition
	Aiguë - Dermique	Dérogation fondée sur l'exposition
	Chronique - Oral	0,5 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Inhalation	0.452 mg/m ³
	Chronique - Dermique	0,5 mg/kg poids corporel/jour

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 13 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Dérogation fondée sur l'exposition
	Aiguë - Dermique	Dérogation fondée sur l'exposition
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucune exposition n'est prévue.
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible

Nom de l'ingrédient : Pyrophosphate de tétrapotassium

N° CAS : 7320-34-5

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	17.63 mg/m ³
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Aucun danger identifié
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Aucun danger identifié
	Chronique - Inhalation	4.35 mg/m ³
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Méthanol

N° CAS : 67-56-1

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	Aucun danger identifié
Sédiments d'eau douce	Aucun danger identifié
Eau de mer	Aucun danger identifié
Sédiments marins	Aucun danger identifié
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Aucun danger identifié
sol (agricole)	Aucun danger identifié

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 14 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

Nom de l'ingrédient : Phénol

N° CAS : 108-95-2

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.008 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.091 mg/kg sediment dw
Eau de mer	0,001 mg/L
Sédiments marins	0.009 mg/kg sediment dw
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	2.1 mg/L
sol (agricole)	0.136 mg/kg soil dw
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

Nom de l'ingrédient : Pyrophosphate de tétrapotassium

N° CAS : 7320-34-5

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	Aucun danger identifié
Sédiments d'eau douce	Aucun danger identifié
Eau de mer	Aucun danger identifié
Sédiments marins	Aucun danger identifié
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Aucun danger identifié
sol (agricole)	Aucun danger identifié
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de protection ou de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 15 / 25

Glucose Oxidase Liquid

techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuer l'entretien ménager de routine.

Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Reagent is provided as a stable liquid.
Couleur	Reagent is a clear, colorless to slight yellow liquid.
Odeur / Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Reagent = 7.33
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	Non disponible
Point d'éclair (vase clos)	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Densité	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilités	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 16 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Caractéristiques particulaire	Non disponible

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Aérosols	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz sous pression	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Matières solides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges auto-réactifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges autochauffants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Peroxydes organiques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Corrosif pour les métaux	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Explosifs désensibilisés	Aucune donnée disponible/ Sans objet

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 17 / 25

Glucose Oxidase Liquid

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Chloramphénicol	Orale	LD50 Rat: 2500 mg/kg
Méthanol	Estimation de la toxicité aiguë orale	LD50 Rat: 100 mg/kg
	Dermique ETA	LD50 Rabbit: 300 mg/kg
	Inhalation ATE	LC50 Rat: 3 mg/L (4 hr [vapor])
Cholate de sodium	Orale	LD50 Mouse: 2400 mg/kg
Phénol	Orale	LD50 Mouse: 270 mg/kg
	dermique	LD50 Rabbit: 630 mg/kg
	Inhalation	LC50 Rat: 0.5 mg/L (4 hr [dust/mist])
Pyrophosphate de tétrapotassium	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
	Orale	LD50 Rat: 2440 mg/kg
	Inhalation	LC50 Rat: >1.1 mg/L (4 H [Dust])
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Orale	DL50 Rat : 1 700 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Cholate de sodium	Provoque une irritation cutanée.
Phénol	Provoque de brûlures cutanées graves.
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires graves

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Chloramphénicol	Provoque des lésions oculaires graves.
Cholate de sodium	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 18 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Nom	Résultat
Phénol	Provoque des lésions oculaires graves.
Pyrophosphate de tétrapotassium	Provoque une sévère irritation des yeux.
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Espèce	Résultat
Chloramphénicol		Susceptible de provoquer le cancer. De nombreux rapports de cas détaillent la survenue d'une leucémie consécutive à une anémie aplasique induite par le chloramphénicol.

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Chloramphénicol	Groupe 2A
Méthanol	Sans objet
Cholate de sodium	Sans objet
Phénol	Groupe 3
Pyrophosphate de tétrapotassium	Sans objet
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Sans objet

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Phénol	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité reproductrice

Évaluation :

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Chloramphénicol	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 19 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Évaluation :

Peut irriter les voies respiratoires.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Méthanol	Cause des dommages au nerf optique (nervus opticus), système nerveux central.
Cholate de sodium	Peut irriter les voies respiratoires.
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Phénol	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, peau, système nerveux) via d'exposition prolongée ou répétée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres risques

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Chloramphénicol	Aquatic Invertebrates EC50 <i>Penaeus stylirostris</i> : >100 mg/L (48 hr [Intoxication])

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 20 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Nom	Résultat
Méthanol	Fish LC50 Lepomis macrochirus: 15,400 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 18,260 mg/L (96 hr)
	Aquatic Plants EC50 Selenastrum capricornutum: 22,000 mg/L (96 hr [growth rate])
Cholate de sodium	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 35.871 mg/L (48 hr [QSAR])
	Aquatic Plants EC50 Pseudokirchneriella s: 169.706 mg/L (72 hr [QSAR])
Phénol	Fish LC50 Oreochromis mossambicus: 28.49 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates LC50 Daphnia magna: 12.9 mg/L (48 hr [mobility])
	Aquatic Plants EC50 Algae: 217.6 mg/L (72 hr [growth rate])
Pyrophosphate de tétrapotassium	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: >100 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: >100 mg/L (48 hr [immobilization])
	Aquatic Plants EC50 Desmodesmus subspicatus: >100 mg/L (72 hr [growth rate])
4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Fish LC50 Not specified: 10.81 mg/L (96 hr [QSAR])
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia: 80.9 mg/L (48 hr [QSAR])
	Aquatic Plants EC50 Green algae: 2.36 mg/L (96 hr [QSAR])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Méthanol	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 122 mg/L (21 d [reproduction])
Phénol	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: 0.15 mg/L (27 d)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 0.48 mg/L (21 d [reproduction])

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Méthanol	La substance est facilement biodégradable. 97 % de dégradation après 20 jours, mesurée par la consommation d'oxygène.
Cholate de sodium	La substance n'est pas facilement biodégradable.
Phénol	La substance est facilement biodégradable. 86 % de dégradation, mesurée par la consommation d'O ₂ , après 28 jours.
Pyrophosphate de tétrapotassium	Les études de biodégradation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 21 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Nom	Résultat
Méthanol	Cette substance ne se bioaccumule pas de manière significative dans les poissons. Facteur de bioconcentration expérimentale < 10 chez les espèces de poissons.
Phénol	Bioaccumulation ne devrait pas. BCF (espèces aquatiques) : 17,5 sans dimension
Pyrophosphate de tétrapotassium	Les études de bioaccumulation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Méthanol	La substance est très mobile avec un très faible potentiel d'adsorption sur le sol et les sédiments. Koc : 0,13 à 1 sans dimension
Phénol	La substance est mobile dans le sol avec un faible potentiel d'adsorption sur le sol et les sédiments. Koc à 20 ° C : 82,8
Pyrophosphate de tétrapotassium	Modérément mobile (log Koc : 2,17)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données du produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur les substances :

Évaluation PBT :

Méthanol	La substance n'est pas PBT.
Phénol	La substance n'est pas PBT.
Pyrophosphate de tétrapotassium	L'évaluation PBT ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Évaluation vPvB :

Méthanol	La substance n'est pas vPvB.
Phénol	La substance n'est pas vPvB.
Pyrophosphate de tétrapotassium	L'évaluation vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

12.8 Danger pour la couche d'ozone

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Dispose of contents to an approved waste disposal plant.

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW : Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 22 / 25

Glucose Oxidase Liquid

13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets : Non déterminé ou non disponible

13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées : Non déterminé ou non disponible

13.1.4 Autres recommandations d'élimination : Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 23 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun
Classe de danger de l'OMI	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Matière dangereuse en vrac seulement	Aucun
Groupe de fret	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH :

56-75-7	Chloramphénicol	Non répertorié
67-56-1	Méthanol	Listé
361-09-1	Cholate de sodium	Non répertorié
108-95-2	Phénol	Non répertorié
7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	Non répertorié
83-07-8	4-amino-2,3-dimethyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	Non répertorié

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Méthanol	67-56-1	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestement dangereux pour l'eau

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 24 / 25

Glucose Oxidase Liquid

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Phénol	108-95-2	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestement dangereux pour l'eau
Pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau
4-amino-2,3-diméthyl-1-phenyl-3-pyrazolin-5-one	83-07-8	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau

Autres règlements

Allemagne - TA Luft :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe	Taux d'émission de base	Concentration maximale
Méthanol	67-56-1	Classe I	0.1 kg/h	20 mg/m ³
Phénol	108-95-2	Classe I	0.1 kg/h	20 mg/m ³

Informations supplémentaires : Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Sigles et abréviations : Aucun

Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Toxicité reproductrice, catégorie 2	Avis d'expert
Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires	Avis d'expert

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Eye Irrit. 2	Irritation des yeux, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation de la peau, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger aquatique chronique, catégorie 3
STOT SE 3 (RI)	Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inh)	Toxicité aiguë (inhalation) , catégorie 3
STOT SE 1	Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion de la peau, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Muta. 2	Mutagenicité sur cellules germinales, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité reproductrice, catégorie 2
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
------	-----------------------------------------

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 25 / 25

Glucose Oxidase Liquid

H315	Provoque une irritation cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H314	Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H351	Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H302	Nocif en cas d'ingestion

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Fiche de données de sécurité